

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS "The power of X night"

"La force de X nuit"

La société FIAT France S.A, 6 rue Nicolas Copernic 78190 Z.A. Trappes-Elancourt TVA FR57305493173 (ci-après dénommée "Promoteur"), dans le but de promouvoir et diffuser le modèle 500X, a l'intention de promouvoir le jeu-concours comme suit :

Territoire :

France

Durée du jeu-concours :

à partir du 09/1/2015 à 15 :00 heures au 17/01/2015 à 23:59 heures (éventuel tirage de récupération au plus tard le 20/1/2015)

Produit promotionné :

Le jeu-concours se fixe le but de stimuler la connaissance du modèle FIAT 500X.

La participation au jeu-concours est totalement gratuite et sans obligation d'achat de biens ou services.

Participants :

Le jeu-concours est réservé à tous les résidents en France. Tous les participants doivent avoir au minimum 18 ans.

Lots :

5 voyages à Londres pour 2 personnes à l'occasion du lancement de la 500X.

Chaque voyage comprend :

- Vols aller et retour pour 2 personnes (le gagnant et une personne choisie par le gagnant) à partir des principaux aéroports français.
- Départ le 27/01/2015 et retour le 29/01/2015.
- 2 nuits à l'hôtel (27 et 28 soir) (pour 2 personnes : le gagnant et une personne choisie par le gagnant).
- Pension complète dans un hôtel trois étoiles (ou équivalent) ; Petit-déjeuner, déjeuner et dîner pour les 3 jours en fonction des vols (pour 2 personnes).
- Expérience interactive spéciale à la découverte de "The power of X".
- 2 billets de théâtre.

La valeur approximative de chaque lot est de € 1.000,00 (TVA comprise).

Le lot exclut :

- Les trajets entre le domicile des gagnants et l'aéroport (les deux sens), l'assurance voyage, l'excédent de bagage, les frais de parking, la nourriture et les boissons (autres que le petit-déjeuner, déjeuner et dîner dans l'hôtel), les dépenses personnelles ou tous les frais supplémentaires autres que ceux mentionnés explicitement dans ce règlement.

Les gagnants doivent être conscients que :

- il leur incombe de s'assurer qu'ils ont un document de voyage valide (passeport ou carte d'identité) et une assurance voyage ;
- les vols ne seront pas nécessairement directs ;
- toutes les réservations sont faites sous réserve de disponibilité et une fois faites, aucun changement n'est autorisé.

Les lots ne sont pas transférables, et aucune remise en espèces ou autre arrangement ne sera accordé.

Modalités :

Dans le but de stimuler la connaissance du modèle 500X de la Fiat et de récompenser les participants, le Promoteur ouvre le présent jeu-concours qui se déroulera selon les modalités décrites.

En particulier, à partir du 9 janvier 2015 à 15:00 heures, tous les participants pourront accéder au site <https://500x.fiat500.com/fr-FR/thepowerofx-competition> où se trouvera un formulaire que chaque Participant devra remplir avec les données requises (prénom, nom, courriel, confirmation du courriel, numéro de portable y compris le préfixe international et l'autorisation de traiter les données personnelles, la confirmation d'avoir lu le présent règlement).

À la fin de l'inscription, le participant recevra immédiatement un sms (au numéro de portable indiqué dans l'inscription) indiquant le code du jeu ; celui-ci devra être inséré dans le formulaire d'inscription pour pouvoir procéder au jeu.

Si le code inséré est correct, il sera possible de passer à la phase jeu (gain instantané) où un seul clic permettra de découvrir d'avoir gagné ou non. Il y aura cinq (5) instants gagnants aléatoires générés par ordinateur. Si vous êtes le premier joueur à jouer au moment d'un instant gagnant généré aléatoirement, vous serez un gagnant.

Chaque Participant, identifié par les données introduites dans le formulaire, ne pourra prendre part au jeu-concours qu'une seule fois ; d'éventuelles participations additionnelles de la part du même Participant ne seront pas prises en considération et pourront entraîner l'exclusion du Participant en question.

Dans tous les cas, un même Participant ne pourra remporter qu'un lot.

Communication et livraison des lots :

Les gagnants seront personnellement informés sur l'écran et par courrier électronique envoyé à l'adresse fournie par le participant gagnant lors de l'inscription.

En cas de non-réponse de la part du gagnant aux appels téléphoniques/courriel envoyé par le secrétariat, et ce 1 jour après la communication, le lot sera considéré non attribué.

Tous les éventuels lots non attribués seront remis en jeu dans l'éventuel tirage final de récupération de tous les Participants non gagnants.

Le lot ne peut être transféré à un tiers.

Le Promoteur ne pourra être tenu responsable en cas d'impossibilité de livrer le lot à cause d'une erreur d'adresse commise par le gagnant ou, dans tous les cas, pour l'impossibilité de contacter le gagnant.

Conditions et garanties :

La participation au concours représente une acceptation implicite de tout ce qui est indiqué dans ce règlement.

La société promotrice se réserve le droit, en cas d'indisponibilité des lots ou si l'événement "The power of X night" n'a pas lieu, de les remplacer avec des lots de valeur égale ou supérieure.

La participation au jeu-concours est gratuite.

Les données personnelles incomplètes ou/et qui ne sont pas clairement liées aux prénoms et noms seront refusées.

Le même Participant ne pourra s'inscrire qu'une seule fois ; des inscriptions supplémentaires avec les mêmes données personnelles et/ou adresse courriel ne seront pas acceptées et le Participant pourra se voir exclu de l'initiative.

La Société promotrice se réserve la faculté de vérifier la régularité du jeu et d'annuler le gain au cas où, après les contrôles appropriés, des comportements irréguliers et incorrects contraires à l'esprit du jeu se manifesteraient.

La Société promotrice ou des tiers chargés par cette dernière de gérer le jeu-concours se réservent le droit d'agir, de la manière estimée la plus appropriée et conformément aux lois en vigueur, pour limiter et interdire toute initiative visant à contourner le système mis en place.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation inconditionnelle de ce règlement de la part du Participant.

Le Promoteur n'assume aucune responsabilité dans les cas où :

- la boîte aux lettres électronique du Participant s'avère pleine ;
- l'adresse électronique du Participant est incorrecte ou incomplète ;
- l'ordinateur hôte ne répond pas après l'envoi du courriel d'invitation à participer au concours ;
- le courriel confirmant le gain ou les courriels suivants ne parviennent pas au gagnant, ayant abouti dans les spams ; il incombe au concurrent de vérifier la correspondance présente dans le spam ;
- la boîte aux lettres électronique est désactivée ;

- l'adresse électronique du Participant est insérée dans une liste noire ;
- pour toutes les causes, même si non prévues dans cette liste, non imputables au Promoteur.

Les gagnants acceptent de prendre part à la publicité dans une mesure raisonnable requise par le Promoteur ainsi qu'à une couverture médiatique et promotionnelle raisonnable organisée dans le cadre et à l'issue du jeu, et ce sans rémunération ;

Le résultat final du jeu est définitif.

La sélection des gagnants est définitive et aucune correspondance ne sera adressée aux perdants.

Montant des lots :

Le montant des lots prévu s'élève à un total de Euro 5.000,00=.

Publication du règlement :

Le règlement intégral sera disponible sur le site <https://500x.fiat500.com/fr-FR/thepowerofx-competition>

Données personnelles :

Toutes les informations, y compris les données personnelles, fournies par un participant lors de l'enregistrement pour participer au Jeu-Concours (ou autrement fournies pendant le jeu-concours) seront conservées et utilisées par le Promoteur, les sociétés appartenant à son groupe, ses fournisseurs et/ou contractants nécessaires pour administrer la promotion, et autrement conformément à la politique de confidentialité du Promoteur : <https://500x.fiat500.com/fr-FR/thepowerofx-competition> (la « **Politique de Confidentialité** »).

En participant au Jeu-Concours, tous les participants seront considérés comme ayant accepté le présent règlement ainsi que le transfert de leurs données personnelles au Promoteur (agissant en tant que contrôleur de données), dans le cadre de l'administration du jeu-concours ou autrement conformément à la Politique de Confidentialité.

Les participants seront invités à donner leur consentement pour recevoir d'autres communications du Promoteur ou de partenaires du jeu-concours sélectionnés. En donnant leur consentement, les participants acceptent de recevoir des courriels et/ou communications commerciales relativement aux produits, services et événements des sociétés mentionnées ci-dessus. La décision des participants d'accorder ou de retirer leur autorisation relativement à l'utilisation de leurs informations dans un but de marketing n'affectera pas la sélection des gagnants.

Les données personnelles recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à l'entreprise organisatrice, responsable de leur traitement. Ces informations nominatives recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu sont traitées conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004. Tous les participants au Jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, de modification, de suppression ou de rectification des données les concernant auprès de la Société Organisatrice de ce Jeu et, pendant la durée du Jeu, auprès de La société FIAT France S.A, 6 rue Nicolas Copernic 78190 Z.A. Trappes-Elancourt TVA FR57305493173

Sous réserve de leur consentement explicite les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'entreprise Organisatrice afin de mieux les servir et de les informer de ses nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Généralités :

Si un terme quelconque du présent règlement s'avère nul ou contraire à la loi, ledit terme sera considéré comme indépendant des autres termes et conditions indiqués ici, et le reste du règlement restera en vigueur.

Sauf lorsque le Promoteur a été négligent, celui-ci ne sera en aucun cas responsable des lésions, pertes, dommages ou frais subis ou soutenus par un gagnant quelconque du jeu-concours, résultant directement ou indirectement de la participation de ce dernier au jeu-concours et/ou de l'acceptation d'un prix.

Le Promoteur se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le jeu-concours, sans aucun préavis, s'il s'avère incapable de poursuivre le jeu-concours, pour quelque raison que ce soit, hors du contrôle raisonnable du Promoteur ou s'il croit qu'une fraude s'est produite lors du Jeu-Concours.

Le Promoteur peut également disqualifier un participant s'il ne se conforme pas au présent règlement ou pour toute autre motif raisonnable. Les participants qui violent le règlement, obtiennent un avantage injuste dans la participation au Jeu-Concours ou obtiennent le statut de vainqueur en utilisant des moyens frauduleux seront disqualifiés. Les participations ne peuvent pas se faire au nom d'un tiers et peuvent donner lieu à une disqualification. Une même personne ne peut pas participer plusieurs fois au jeu-concours et une telle situation donnera lieu à une disqualification. S'il devient évident qu'un participant utilise n'importe quel moyen pour contourner cette condition, cette personne sera disqualifiée et tout droit à un prix lui sera retiré.

Les participations effectuées par le biais de participations en masse ou automatiques ne sont pas valables. Toute reproduction mécanique de participation est interdite et toute utilisation de ces dispositifs automatisés/manuels provoquera une disqualification. La preuve d'envoi n'est pas une preuve de réception et le Promoteur décline toute responsabilité en cas de non-réception ou de réception tardive de participations, dues à une panne de réseau ou de connexion internet ou pour tout coût associé des participants.

Le Promoteur n'est pas responsable des problèmes techniques, y compris des pannes du site web, ou d'une erreur humaine pouvant donner lieu à la non-réception ou à la perte ou au dommage d'une participation ou pour toute destruction ou altération ou accès non-autorisé à des registres de participants.

Le Promoteur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des participations et des participants. Tous les documents d'identité présentés doivent être au nom de la personne ayant participé au Jeu-Concours.

Si le Promoteur ne fait pas valoir l'un quelconque de ses droits à un moment quelconque, cela ne constitue en aucune façon une renonciation auxdits droits.

L'acceptation du présent règlement est une condition préalable à la participation et la participation implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement sera régi par la loi française et les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Remboursement des frais de participation:

Le remboursement des frais de participation, pour les résidents français, sur la base forfaitaire de 0,10 € peut être obtenu sur simple demande écrite auprès de La société FIAT France S.A, 6 rue Nicolas Copernic 78190 Z.A. Trappes-Elancourt TVA FR57305493173 (hormis dans le cas d'accès forfaitaire ou illimité ou d'accès mobile) en joignant le justificatif de la dépense exposée. La demande de remboursement doit impérativement être réalisée dans un délai maximal d'un mois après la participation effective au jeu-concours. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Dépôt du règlement:

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site <https://500x.fiat500.com/fr-FR/thepowerofx-competition>

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier de justice et toute autre version (notamment la version du règlement accessible en ligne), la version déposée chez l'huissier de justice prévaudra dans tous les cas de figure.